

EN
FANCE

2021 -
2024

Projet Educatif Territorial

A- Informations administratives de l'organisateur

B- Diagnostic de territoire

- 1- Carte d'identité de la commune de PLUMERGAT et sa section MERIADEC
- 2- Historique de la structuration enfance jeunesse sur la commune
- 3- Etat des lieux des services enfance jeunesse sur la commune
 - ✓ La petite enfance
 - ✓ L'enfance jeunesse

C- Les valeurs éducatives du Projet Educatif Territorial (PEDT)

- 1- L'identification des besoins
 - ✓ Le public concerné
 - ✓ Les atouts et les contraintes
- 2- Les valeurs éducatives défendues
- 3- Les objectifs généraux

D- Le Projet Educatif Territorial (PEDT) en action

- 1- L'organisation de la semaine scolaire
- 2- La création d'un accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire (mercredi) à Mériadec
- 3- L'ouverture de l'accueil de loisirs extrascolaire de Plumergat bourg aux vacances de Noël
- 4- La mise en place d'une pause méridienne adaptée à l'école Xavier Grall
- 5- La mise en place d'un CME
- 6- Le Plan mercredi
 - ✓ L'organisation générale (objectifs, mode de fonctionnement, les activités...)
 - ✓ Les moyens matériels (locaux, outils de travail)
 - ✓ Les moyens humains
- 7- L'organisation des temps périscolaires avant et après l'école
 - ✓ L'organisation (objectifs, mode de fonctionnement, les activités...)
 - ✓ Les moyens matériels (locaux, outils de travail)
 - ✓ Les moyens humains
- 8- L'évaluation
 - ✓ Le comité de pilotage
 - ✓ Les modalités d'évaluation
 - ✓ Les perspectives

Annexe :

- 1- La charte qualité Plan mercredi

A - Informations administratives de l'organisateur

Collectivité territoriale et territoire concerné :

Commune de PLUMERGAT et section de MERIADEC

Le Maire : Sandrine CADORET

Adresse : Mairie de PLUMERGAT
5 Place du Castil
56400 PLUMERGAT

Téléphone : 02 97 56 14 56

Mail : accueil.mairie@plumergat.fr

Correspondant technique et administrative : Odile ROSNARHO

Fonction : Adjointe à l'enfance jeunesse et aux affaires sociales

Téléphone : 06 18 02 65 66

Mail : odile.rosnarho64@gmail.com

Coordinatrice du PEDT: Julie CHOUTEAU

Fonction : Responsable du service enfance jeunesse

Téléphone : 02 97 56 17 28 / 06 10 80 97 34

Mail : sej.mairie@plumergat.fr

Date de présentation du PEDT: 13 septembre 2021

Durée du PEDT : 3 ans (septembre 2021 à août 2024)

B- Diagnostic de territoire

1- Carte d'identité de la commune de PLUMERGAT et sa section MÉRIADEC

Territoire : Plumergat et section de Mériadec, **situé en zone prioritaire cible.**

Population : 4 238 habitants

Nom des habitants : Plumergatais

Nom du Maire : Sandrine CADORET

Code postal : 56400

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Canton : Auray

Intercommunalité : Auray Quiberon Terre Atlantique

Superficie : 4 194 hectares (dont 700 hectares à Mériadec)

Petite enfance : Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) Pluneret, Plumergat et Ste Anne d'Auray
Un multi accueil intercommunal "Les coccinelles"

Enfance et jeunesse : Accueil de loisirs 12-17 ans à Plumergat et Mériadec, Accueils périscolaires à Plumergat et Mériadec, Accueil de loisirs 3-12 ans à Plumergat avec une entité MTVACS pour les 9-12 ans, Education (écoles, restaurations scolaires)

Sport : Terrain de sports, terrain multisports

Vie associative : environ 50 associations (Plumergat et Mériadec)

Vie sociale : CCAS, Action Sociale

Vie touristique : Patrimoine (Chapelles, fontaines et puits, Calvaires, moulins), circuits de randonnées.



2- L'historique de la structuration enfance jeunesse sur la commune

Dans les années 1990, une garderie s'est ouverte pour les enfants de l'école privée St Joseph en gestion interne par l'OGEC. Par la suite, les enfants de l'école publique Arlequin Bleu ont rejoint cette garderie, devenue alors municipale. Les enfants étaient accueillis dans la salle paroissiale.

Vers 1999, la garderie a été déplacée au sein du restaurant scolaire, au vu de l'augmentation des effectifs d'enfants.

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans a ouvert en 2002, il était géré en délégation de service publique par UFCV.

En 2007, la municipalité reprend la responsabilité de la gestion de l'accueil de loisirs 3-12 ans, qu'elle déclare auprès de la DDCS. La mairie recrute une directrice d'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs 12-17 ans, « Les Djeunes » est également créé en 2007. Les enfants sont accueillis dans les locaux du restaurant scolaire.

En 2009, un bâtiment dédié à l'accueil de loisirs est construit dans le prolongement de l'école Arlequin Bleu avec une salle de motricité et une salle de sieste mutualisées. L'accueil de loisirs périscolaire de Plumergat est déclaré auprès de la DDCS au cours de cette année, une directrice de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire est recrutée. L'ancienne directrice prend les fonctions de responsable du service enfance jeunesse et conserve la direction de l'accueil de loisirs 12-17 ans.

La passerelle 9-12 ans de l'accueil de loisirs, les MTVACS a été créée en 2011.

Sur la section Mériadec, une garderie périscolaire était organisée au sein de l'école publique Xavier Grall, en gestion avec l'association de parents d'élèves. Au début des années 90, la gestion devient municipale mais reste dans les bâtiments de l'école. Début des années 2010, un bâtiment modulaire est mis en place afin d'accueillir les enfants de la garderie. L'accueil périscolaire de la section Mériadec est déclaré en janvier 2013, avec la mise en place d'une direction sur le site. En septembre 2013, les enfants scolarisés à l'école publique Xavier Grall ont pu faire leur rentrée dans une nouvelle l'école. L'accueil de loisirs périscolaire de la section de Mériadec a donc pu investir les locaux de l'ancienne école.

A la rentrée scolaire de septembre 2014, la municipalité de Plumergat a mis en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les trois écoles de la commune. Ces temps périscolaires ont fait l'office de trois déclarations différentes auprès de la DDCS, une déclaration par école, ainsi que l'élaboration d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT). L'accueil de loisirs 3-12 ans du mercredi accueillait les enfants uniquement l'après-midi avec ou sans le repas.

En 2015, la dynamique 12-17 ans est relancée sur Plumergat avec le recrutement d'un animateur jeunesse. Des activités, des projets et des séjours sont réalisés le mercredi, le vendredi ou le samedi et pendant les vacances scolaires.

En septembre 2017, l'école privée Saint Joseph se désengage de la réforme des rythmes scolaires et repasse à la semaine des 4 jours d'école. L'accueil de loisirs 3-12 ans accueille à nouveau les enfants à la journée ou à la demi-journée avec le repas.

En septembre 2018, les deux écoles publiques reviennent à la semaine des 4 jours d'école. L'accueil de loisirs 3-12 ans accueille donc les enfants à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

L'animateur jeunesse n'ayant plus d'activités TAP ouvre l'accueil de loisirs 12-17 ans sur un créneau supplémentaire le week-end. La structure est donc ouverte pendant les vacances scolaires, le mercredi après-midi, le vendredi en soirée et le samedi après-midi. Suite à l'arrêt des TAP, la municipalité a décidé de conserver ce budget et de l'allouer au service enfance jeunesse en créant un nouvel accueil de loisirs 12-17 ans sur la section de Mériadec. Cette structure a ouvert le 7 novembre 2018.

3- Etat des lieux des services enfance jeunesse sur la commune

✓ **La petite enfance**

☐ **Le RPAM** (Relais Parents Assistants Maternels) :

Le RPAM mis en place par Auray Quiberon Terre Atlantique sur les communes de Plumergat, Ste Anne d'Auray et Pluneret. Le RPAM est un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres et d'échanges, pour les parents de jeunes enfants et les assistantes maternelles. Il est basé sur la commune de Pluneret.

Le RPAM permet aux familles de jeunes enfants :

- de connaître les modes d'accueil existants sur la commune,
- de se procurer la liste des assistantes maternelles agréées,
- d'être informées sur les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle, sur leurs droits et devoirs d'employeurs,
- d'être accompagnées dans leurs interrogations, leurs inquiétudes, leurs difficultés concernant, l'éducation, le développement global de leur jeune enfant.

Le RPAM propose aux assistantes maternelles :

- un lieu d'informations administratives et juridiques de premier niveau liées à leurs droits et obligations de salariées,
- un lieu d'écoute et d'accompagnement individualisé concernant les difficultés rencontrées dans leurs pratiques professionnelles,
- un lieu d'échanges et de professionnalisation pour approfondir leurs connaissances, sur le développement global du jeune enfant, sa psychologie, ses besoins psycho-affectifs, les activités d'éveil à lui proposer,
- des temps collectifs dans le cadre des matinées d'éveil, pour rompre l'isolement, pour échanger sur leur pratique professionnelle, leurs observations. Partager des temps de jeux avec les enfants qu'elles accueillent et favoriser leur éveil et leur socialisation.

☐ **Les assistantes maternelles**

Sur la commune de Plumergat, on recense une trentaine d'assistantes maternelles agréées, qui accueillent des enfants à leur domicile.

☐ **Un multi-accueil communautaire "Les Coccinelles"**

Le multi accueil intercommunal est implanté sur la commune de Sainte-Anne d'Auray. Le projet a été mené par les communes de Plumergat, de Pluneret et de Sainte-Anne d'Auray. La compétence a été reprise par AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le multi-accueil a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2015 avec une capacité d'accueil de 30 places.

Ils évoluent dans 2 sections d'âges. Ils profitent également d'une salle de motricité, une salle d'activités manuelles, de 6 dortoirs leur permettant de se reposer en fonction de leurs besoins, d'une salle à manger et de grandes salles de vie spécialement aménagées en

fonction de leur âge et de leur développement. Le grand jardin, au calme et entouré de verdure, est équipé de plusieurs structures motrices.

L'équipe de professionnelles de la petite enfance accueille les familles et les enfants au quotidien avec beaucoup de bienveillance et organise très régulièrement des événements (fêtes, ateliers...) en collaboration avec les parents.

✓ **L'enfance jeunesse**

☐ **Les écoles**

On comptabilise 3 écoles sur la commune de Plumergat, deux écoles sont situées dans le bourg de Plumergat et une école se situe sur la section de Mériadec à 7 kms (recevant les enfants de Mériadec Pluneret également) :

Ecole ARLEQUIN BLEU Etablissement public	Ecole XAVIER GRALL Etablissement public	Ecole SAINT JOSEPH Etablissement privé
Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT	1 place Goh Prad Mériadec 56400 PLUMERGAT	Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT
93 enfants scolarisés	134 enfants scolarisés	116 enfants scolarisés

Effectif total des écoles (chiffres rentrée de septembre 2021) : 343 élèves.

Ecole publique Arlequin Bleu (Bourg de Plumergat): Total enfants : 93

	Total enfants en 2021-2022
Cycle 1 : PS-MS-GS (- de 6 ans)	29
Cycle 2 CP-CE(+ de 6 ans)	26
Cycle 3 CM (+ de 6 ans)	38
Total	93 enfants

Ecole Publique Xavier Grall (Section de Mériadec) : Total enfants :134

	Total enfants en 2021-2022
Cycle 1 : PS-MS-GS (- de 6 ans)	44
Cycle 2 CP-CE(+ de 6 ans)	32
Cycle 3 CM (+ de 6 ans)	58
Total	134 enfants

Ecole privée Saint Joseph (Bourg de Plumergat) : Total enfants : 116

	Total enfants en 2021-2022
Cycle 1 : PS-MS-GS (- de 6 ans)	50
Cycle 2 CP-CE(+ de 6 ans)	23
Cycle 3 CM (+ de 6 ans)	43
Total	116 enfants

❑ Le service enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse s'occupe de la gestion des accueils de loisirs extrascolaires des 3-12 ans (vacances scolaires) ainsi que des 12-17 ans (vacances scolaires, samedi).

Il s'occupe également des accueils périscolaires avant ou après l'école et le mercredi pour les 3-12 ans, ainsi que le vendredi soir et le mercredi après-midi pour les 12-17 ans.

Julie CHOUTEAU Responsable du service enfance jeunesse et coordinatrice du PEDT				
Lauriane MOURLHON Responsable enfance Co-directrice de l'accueil périscolaire de Plumergat bourg, de l'accueil de loisirs 3-12 ans (mercredi, vacances scolaires)	En cours de recrutement Co-directrice de l'accueil périscolaire de Plumergat bourg, de l'accueil de loisirs 3-12 ans (mercredi, vacances scolaires)	Marie LOCHU Pauline ACACIO Directrice de l'accueil périscolaire de Mériadec de l'accueil de loisirs 3-12 ans (vacances scolaires et séjours)	Antoine COUILLARD Directeur de l'accueil de loisirs 12-17 ans de Plumergat bourg (vacances scolaires, séjours, mercredi, vendredi, samedi)	En cours de recrutement Directrice de l'accueil de loisirs 12-17 ans de Mériadec (vacances scolaires, séjours, mercredi, vendredi, samedi)
Ecole Arlequin Bleu	Ecole St Joseph	Ecole Xavier Grall	Secteur Plumergat bourg	Secteur Mériadec
7 animateurs (agents communaux) interviennent sur l'accueil de loisirs du mercredi 6 animateurs (agents communaux) interviennent sur l'accueil périscolaire (matin, soir)		4 animateurs (agents communaux) interviennent sur l'accueil périscolaire (matin, soir)	Les directeurs des espaces jeunes sont également animateurs de la structure sur les différents temps	
6 animateurs (dont 3 saisonniers) sont recrutés sur les petites vacances scolaires 10 animateurs (dont 7 saisonniers) sont recrutés pendant les grandes vacances			2 animateurs saisonniers sont recrutés pour les séjours	

La composition du service enfance jeunesse :

Les accueils des enfants de 3-12 ans :

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans est ouvert pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été (sauf la semaine du 15 août) et la 1^{ère} semaine des vacances de Noël.

Il permet d'accueillir des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'accueil de loisirs qui comprend une salle d'activités pour les 3-5 ans, une salle d'activités pour les 6-8 ans. Ils utilisent également la salle polyvalente Belle Ile pour les 9-12 ans, la salle municipale Les Hermines; mais aussi une salle de motricité, une salle de sieste, une ancienne salle de classe maternelle et la cour de récréation, mutualisées avec l'école publique Arlequin Bleu.

Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

Les intentions éducatives	Les objectifs généraux
Accompagner le développement de l'enfant	« Un cadre qui fait repère » ASSURER UN CADRE STRUCTURE QUI PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT « L'imaginaire qui fait grandir » INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS OU IL SE CONSTRUIT UN IMAGINAIRE QUI VA LUI PERMETTRE DE CREER DES IDEES ORIGINALES ET INHABITUELLES DANS LE BUT D'ENRICHIR SON APPRENTISSAGE « Le faire soi-même » PERMETTRE A L'ENFANT D'EVOLUER A SON RYTHME ET DE LE LAISSER FAIRE PAR LUI-MEME
Apprentissage de la vie en collectivité	« Le vivre-ensemble » APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE AFIN DE CREER DE LA COHESION AU SEIN DU GROUPE « La participation qui fait projet » FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AFIN QU'IL SOIT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS

Le mode de fonctionnement

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les enfants sont répartis dans des salles différentes en fonction de leur tranche d'âge.

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent participer à des activités différentes en fonction de leur tranche d'âge. Les activités sont articulées autour d'un thème afin de répondre aux objectifs pédagogiques définis

Les programmes d'activités des vacances sont transmis avant chaque période de vacances aux enfants par le biais des écoles.

Des séjours courts sont organisés et proposés aux enfants de l'accueil de loisirs, pendant les vacances d'été.

Les accueils de loisirs extrascolaires 12-17 ans

Les accueils de loisirs extrascolaires 12-17 ans sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les accueils de loisirs extrascolaires 12-17 ans sont ouverts pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été (sauf les trois premières semaines d'août), les mercredis, samedis après-midi et vendredis en soirée. Les accueils de loisirs extrascolaires 12-17 ans sont fermés pendant les vacances de Noël.

Ils permettent d'accueillir des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

Espace jeunes du bourg de Plumergat :

- Favoriser le respect et la tolérance dans la vie en collectivité
- Favoriser le respect et la découverte de l'environnement
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien

Espace jeunes du secteur Mériadec :

Les intentions éducatives	Les objectifs généraux
Favoriser le vivre ensemble	Respecter, aider et écouter son prochain Investir le jeune sur les notions du respect, de l'entraide et de l'écoute de l'autre. Accompagner le jeune sur le respect et l'acceptation des différences Apprendre aux jeunes à respecter l'espace commun.

Développer la citoyenneté des jeunes	Apprendre ce qu'est la citoyenneté Investir les jeunes dans une dynamique locale Accompagner les jeunes dans la démarche de projet
Favoriser la construction de l'identité	Permettre l'épanouissement du jeune Maintenir les liens avec la famille Accompagner le jeune dans son parcours scolaire et ou professionnel

Le mode de fonctionnement

Pendant les vacances scolaires, les jeunes sont accueillis le plus souvent en demi-journée ou en soirée et quelques fois à la journée ou sous forme de stage.

Pendant la période scolaire, les jeunes sont accueillis les mercredis, samedis après-midi et vendredis en soirée.

Les activités peuvent se dérouler sur place au local jeunes ou à l'extérieur

Le programme d'activités est transmis aux jeunes par le biais du site internet de la commune, de l'accueil de loisirs 3-12 ans, de la mairie, des commerces, des mails aux familles et des réseaux sociaux.

Pendant les vacances d'été et d'avril, des séjours sont organisés pour les jeunes.

Les accueils périscolaires

Sur la commune de Plumergat, il existe deux accueils de loisirs périscolaires. Un accueil périscolaire est situé dans le bourg de Plumergat au sein de l'accueil de loisirs pour accueillir les enfants de l'école publique Arlequin Bleu et de l'école privée Saint Joseph avant et après l'école. Le deuxième accueil périscolaire est situé dans la section de Mériadec et accueille les enfants de l'école publique Xavier Grall avant et après l'école.

Le mercredi, l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune sont accueillis à l'accueil périscolaire situé dans le bourg de Plumergat.

L'accueil périscolaire de Plumergat-bourg

L'accueil de loisirs périscolaire de Plumergat Bourg est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école publique Arlequin Bleu et l'école privée St Joseph, le matin et le soir après l'école.

Depuis la rentrée de septembre 2016, l'accueil de loisirs périscolaire de Plumergat bourg accueille les enfants le mercredi à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas.

Les locaux utilisés sont ceux de l'accueil de loisirs extrascolaire c'est-à-dire les salles d'activités 3-5 ans et 6-12 ans ainsi que la salle de motricité, une ancienne salle de classe maternelle et la cour de récréation mutualisée avec l'école publique Arlequin Bleu. Le mercredi sont utilisées en supplément la salle de sieste, la salle polyvalente Belle Ile et l'espace les Hermines. Les jours de classe le goûter est pris au sein du restaurant scolaire.

Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

Les intentions éducatives	Les objectifs généraux
Accompagner le développement de l'enfant	« Un cadre qui fait repère » ASSURER UN CADRE STRUCTURE QUI PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT « L'imaginaire qui fait grandir » INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS OU IL SE CONSTRUIT UN IMAGINAIRE QUI VA LUI PERMETTRE DE CREER DES IDEES ORIGINALES ET INHABITUELLES DANS LE BUT D'ENRICHIR SON APPRENTISSAGE « Le faire soi-même » PERMETTRE A L'ENFANT D'EVOLUER A SON RYTHME ET DE LE LAISSER FAIRE PAR LUI-MEME
Apprentissage de la vie en collectivité	« Le vivre-ensemble » APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE AFIN DE CREER DE LA COHESION AU SEIN DU GROUPE « La participation qui fait projet » FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AFIN QU'IL SOIT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS

Le mode de fonctionnement

➤ *Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :*

-7h00 à 8h35 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités

-8h35 à 8h45 : accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants.

-16h30 à 16h40 : les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire dans les écoles

-16h40 à 17h15: temps du goûter

-17h15 à 19h: temps d'accueil et départ échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités en fonction de la demande des enfants.

➤ *Le mercredi*

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30, à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas.

L'accueil périscolaire de la section Mériadec

L'accueil de loisirs périscolaire de la section Mériadec est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale depuis janvier 2013.

L'accueil de loisirs périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école publique Xavier Grall, le matin et le soir après l'école.

Les locaux utilisés sont ceux de l'ancienne école publique. Ils sont composés de 2 salles d'activités, une pour les 3-5 ans et une pour les 6-12 ans, d'une salle de lecture, d'une salle de restauration goûter, d'un bâtiment modulaire motricité et d'une cour de récréation.

Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

Les intentions éducatives	Les objectifs généraux
Accompagner le développement de l'enfant	« Un cadre qui fait repère » ASSURER UN CADRE STRUCTURE QUI PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT « L'imaginaire qui fait grandir » INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS OU IL SE CONSTRUIT UN IMAGINAIRE QUI VA LUI PERMETTRE DE CREER DES IDEES ORIGINALES ET INHABITUELLES DANS LE BUT D'ENRICHIR SON APPRENTISSAGE « Le faire soi-même » PERMETTRE A L'ENFANT D'EVOLUER A SON RYTHME ET DE LE LAISSER FAIRE PAR LUI-MEME
Apprentissage de la vie en collectivité	« Le vivre-ensemble » APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE AFIN DE CREER DE LA COHESION AU SEIN DU GROUPE

	« La participation qui fait projet » FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AFIN QU'IL SOIT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS
--	---

Le mode de fonctionnement

➤ *Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :*

-7h30 à 8h10 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités.

-8h10 à 8h20 : accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants,

-16h30 à 16h40 : les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire dans les écoles,

-16h40 à 17h15: temps du goûter,

-17h15 à 19h: temps d'accueil et départ échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités en fonction de la demande des enfants.

La pause méridienne

La pause méridienne n'est pas déclarée auprès de la DDCS. Les enfants des écoles Arlequin Bleu et St Joseph déjeunent au restaurant scolaire de Plumergat.

Les enfants de l'école Xavier Grall de la section Mériadec déjeunent sur les deux sites de restauration scolaire de Mériadec avec les enfants de l'école privée Saint Gilles de Pluneret.

Sur la structure de Plumergat, les enfants de 3-5 ans sont séparés des enfants de 6-12 ans. Concernant les structures de Mériadec, l'une accueille uniquement des enfants de 3-4 ans tandis que la seconde accueille l'ensemble des enfants de 5-12 ans.

A partir de 13h, un temps récréatif est mis en place dans chaque cour d'école, il est encadré par du personnel municipal.

C- Les valeurs éducatives du Projet Educatif Territorial

1- L'identification des besoins

✓ Le public concerné

Les 3 établissements scolaires de la commune de Plumergat sont concernés, ce qui représente 343 élèves ayant entre 2 ans et demi et 12 ans.

Ecole ARLEQUIN BLEU Etablissement public	Ecole XAVIER GRALL Etablissement public	Ecole SAINT JOSEPH Etablissement privé
Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT	1 place Goh Prad Mériadec 56400 PLUMERGAT	Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT
93 enfants scolarisés	134 enfants scolarisés	116 enfants scolarisés

✓ Les atouts et les contraintes

Les atouts :

Une politique enfance jeunesse est déjà affirmée sur la commune. En effet, un Projet Educatif Local (PEL) a été mis en place afin de définir la politique éducative de la municipalité. De plus, la municipalité de Plumergat est accompagnée par la CAF dans la définition et la mise en œuvre de sa politique petite enfance et enfance jeunesse par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

D'autre part, la commune de Plumergat possède déjà un service enfance jeunesse structuré avec deux accueils périscolaires déclarés, un accueil de loisirs 3-12 ans et deux accueils de loisirs 12-17 ans déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

D'autre part, Plumergat possède une grande richesse associative sur son territoire. En effet, on répertorie plus d'une cinquantaine d'associations.

Les contraintes :

Une des contraintes sur le territoire est la distance entre les deux écoles du bourg et l'école de la section de Mériadec. En effet, entre les deux sites nous comptabilisons 7 kms de distance. Les enfants ne pourront donc pas avoir accès aux mêmes infrastructures.

D'autre part, la commune ne possède que très peu d'infrastructures sportives (un terrain de foot, de tennis dans le bourg et un terrain multisports). Pour la section Mériadec, nous aurions la possibilité d'utiliser les locaux de la salle Gilles Servat de Mériadec Pluneret mais elle se situe à 1km de marche de l'établissement scolaire, de l'accueil de loisirs et de l'accueil extrascolaire 12-17 ans.

2- Les valeurs éducatives défendues

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élus de Plumergat ont fait le choix de mettre en place un PEDT afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent en articulation avec le contrat enfance-jeunesse sur les temps qui lui sont consacrés (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Suite au retour à la semaine des 4 jours en septembre 2017 pour l'école privée et en septembre 2018 pour les deux écoles publiques, la municipalité de Plumergat a décidé de continuer la mise en œuvre de son PEDT en l'adaptant aux nouveaux temps scolaires et en mettant l'accent sur le Plan Mercredi.

La nouvelle équipe municipale souhaite également poursuivre la mise en place du PEDT sur la commune sur les années 2021-2024.

Les activités mises en place sur les temps périscolaires et extrascolaires devront être de qualité et complémentaires avec celles proposées par les autres acteurs des temps éducatifs de l'enfant.

Pour cela une réflexion est menée sur le rôle de la municipalité dans l'éducation, en s'appuyant notamment sur les orientations choisies jusqu'à présent en matière de politique enfance/jeunesse ainsi que sur le projet éducatif local déjà établi.

Les grandes valeurs éducatives défendues sont :

- Respect de son environnement : nature, animaux, individus
- Solidarité, entraide
- Vivre ensemble, citoyenneté

3- Les objectifs généraux

Un comité de pilotage est ainsi mis en place afin de mener un travail de concertation avec les différents acteurs éducatifs du territoire.

Le comité de pilotage est composé de :

- Les élus : Maire, adjoints et membres de la commission municipale enfance-jeunesse,
- Un directeur et un enseignant de chaque école du territoire,
- Deux parents délégués élus de chaque école,
- Le personnel du service enfance jeunesse (La responsable enfance jeunesse, les deux directrices des accueils périscolaires),
- D'autres personnes (agents communaux, responsables d'associations, personnes ressources...) pourront être concertées au fur et à mesure de l'avancement de notre réflexion,
- Les représentants des institutions départementales (IEN, DASEN, DDCS, CAF) pourront être conviés afin d'intervenir selon leur champ de compétences, par rapport aux besoins ou aux demandes.

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an pour faire le suivi et l'évaluation du projet. Des réunions pourront être également mises en place pour travailler sur une thématique particulière du PEDT.

Au vu des délais impartis et du contexte sanitaire actuelle, le comité de pilotage n'a pas réussi à se réunir avant l'élaboration de ce nouveau PEDT. Cependant, une réflexion a été menée avec les membres de la commission enfance jeunesse afin d'enrichir les objectifs du PEDT.

Effectivement, le souhait est de conserver la mise en application des objectifs définis précédemment sur les temps périscolaires notamment lors du mercredi et sur les temps extrascolaires afin d'établir une continuité sur les actions déjà mises en place, tout en l'agréant des nouvelles actions. Le comité de pilotage se laisse le temps de ces quatre années pour faire évoluer son PEDT, en le co-construisant avec les différents acteurs éducatifs et en s'appuyant des différents suivis ou évaluations menés.

Les six domaines d'action ci-dessous correspondent aux objectifs généraux qui ont été définis suite aux échanges avec les acteurs éducatifs du territoire et après avoir pris en compte les projets des écoles, les projets pédagogiques des accueils périscolaires et le projet éducatif local :

➤ **Vivre ensemble, citoyenneté**

Initier une « conscience civique » à l'enfant :

Instaurer la notion du vivre ensemble :

- en l'informant pour prévenir des conduites à risques,
- en favorisant la compréhension du fonctionnement des institutions,
- en développant les liens intergénérationnels,
- en favorisant l'acceptation de la différence,
- en permettant l'ouverture sur le monde (découverte des métiers, projets humanitaires, environnement),
- en permettant à l'enfant de trouver sa place en collectivité.
- en favorisant le respect filles/garçons

➤ **La culture :**

Participer à l'éveil culturel de l'enfant :

- en proposant des activités de découverte accessibles à tous,
- en initiant à la pratique et à la technique de nouvelles activités culturelles de manière active ou ludique,
- en mettant en place des liens avec des partenaires locaux (associations...).

➤ **Le sport :**

Participer à l'éveil sportif de l'enfant :

- en proposant des activités de découverte accessibles à tous,
- en initiant à la pratique de nouvelles activités sportives de manière active ou ludique,
- en mettant en place des liens avec des partenaires locaux (associations...).

➤ **L'autonomie :**

Contribuer à l'autonomie de l'enfant :

- en favorisant la parole de celui-ci,
- en lui permettant d'être acteur,
- en lui permettant de communiquer, de s'opposer, de se confronter,
- en donnant aux enfants des responsabilités adaptées à leur tranche d'âge,
- en développant la prise d'initiative chez l'enfant.

➤ **Solidarité, entraide :**

Appréhender la notion de solidarité et d'entraide :

- en permettant aux enfants de soutenir mutuellement
- en permettant aux enfants de coopérer

➤ **Respect de son environnement : nature, animaux, individus :**

Développer chez l'enfant la notion de respect de son environnement :

- en lui faisant découvrir et apprécier les richesses du patrimoine naturel
- en sensibilisant à la nécessité de préserver la faune et la flore de ces milieux
- en le sensibilisant à l'écologie
- en le responsabilisant par rapport aux enjeux écologiques et en l'éduquant aux pratiques écoresponsables.

Ce socle commun a permis de définir le champ des activités qui pourraient éventuellement être proposées lors des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Ce travail a été mené en concertation avec les représentants des équipes éducatives des écoles, des parents d'élèves et des associations :

Vivre ensemble, citoyenneté

Initier une « conscience civique » à l'enfant

Instaurer la notion du vivre ensemble

- | | |
|--|--|
| - Atelier reportage photos/vidéo | - Atelier informatique et montage |
| - Course orientation | - Jeux de société |
| - Cuisine du monde | - Jeux extérieurs |
| - Activités scientifiques | - Activités environnementales et de recyclages |
| - Jardinage sous toutes ses formes | - Liens intergénérationnels (jeux, chants...) |
| - Prévention routière (cyclisme et pédestre) | - Sensibilisation aux situations de handicap |
| - A la découverte de projets humanitaires | - Jeux de société et construction |
| - Yoga | - Sophrologie |
| - Atelier gestion des émotions | |

La culture :

Participer à l'éveil culturel de l'enfant

- | | |
|--|---|
| - Autour de livre | - Loisirs créatifs (divers) |
| - Arts plastiques (matières et textures) | - Perles |
| - Peintures | - Marionnettes (différents types) et mini-scène |
| - « Du fil en aiguille » | - Scrapbooking |
| - Atelier reportage | - Cuisine |
| - Sensibilisation aux percussions | - Expressions corporelles |
| - Atelier bois | |
| - Cirque | - Culture bretonne |
| - Musique (orchestre, choral) | - Echange avec des artistes |

Le sport :

Participer à l'éveil sportif de l'enfant

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Danse | - Basket |
| - Badminton | - Tennis |
| - Courses d'orientation | - Base-ball |
| - Motricité | - Ping-Pong |
| - Roller | - Step |
| - LIA | - Jeux sportifs |
| - Jeux d'opposition | - Hand-ball |
| - Expressions corporelles | - Golf sur herbe |

Solidarité, entraide :

Appréhender la notion de solidarité et d'entraide :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Jeux de coopération | - Activités de sensibilisation à la différence |
| - Jeux de co-construction | - Activités intergénérationnelles |

Respect de son environnement : nature, animaux, individus :

Développer chez l'enfant la notion de respect de son environnement :

- | | |
|------------------------------|--|
| -Valorisation des déchets | -Atelier recyclage |
| -Création d'un compost | -Ramassage des déchets |
| -Séjours vert | -Valorisation des déchets |
| -Découverte patrimoine | -Découverte des sentiers de randonnées |
| -Découverte des pistes vélos | |

L'autonomie :

Contribuer à l'autonomie de l'enfant :

La contribution de l'autonomie se retrouve dans l'ensemble des activités proposées.

D- Le Projet Educatif Territorial en action

1- L'organisation de la semaine scolaire

✓ Schéma d'organisation

		7h	8h35	8h35	11h45	11h45 13h30	13h30	16h30	16h30	19h
XAVIER GRALL	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	Accueil périscolaire 7h30-8h20		Accueil 8h20-8h30 Temps scolaire 8h30-11h30		Pause méridienne 11h30-13h30	Accueil 13h20-13h30 Temps scolaire 13h30-16h30		Accueil périscolaire 16h30-19h	
	MERCREDI	Accueil de loisirs 7h30 -18h30 Accueil échelonné possible de 7h30 à 9h30 ou de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h Départ échelonné possible de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h ou de 17h à 18h30								

		7h	8h35	8h35	11h45	11h45 13h30	13h30	16h30	16h30	19h
ARLEQUIN BLEU	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	Accueil périscolaire 7h-8h35		Accueil 8h35-8h45 Temps scolaire 8h45-11h45		Pause méridienne 11h45-13h30	Accueil 13h20-13h30 Temps scolaire 13h30-16h30		Accueil périscolaire 16h30-19h	
	MERCREDI	Accueil de loisirs 7h30 -18h30 Accueil échelonné possible de 7h30 à 9h30 ou de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h Départ échelonné possible de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h ou de 17h à 18h30								

		7h	8h35	8h35	11h45	11h45 13h30	13h30	15h	15h	16h30	16h30	19h
ST JOSEPH	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	Accueil périscolaire 7h-8h35		Accueil 8h35-8h45 Temps scolaire 8h45-12h		Pause méridienne 12h-13h30	Accueil 13h20-13h30 Temps scolaire 13h30-16h30				Accueil périscolaire 16h30-19h	
	MERCREDI	Accueil de loisirs 7h30 -18h30 Accueil échelonné possible de 7h30 à 9h30 ou de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h Départ échelonné possible de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h ou de 17h à 18h30										

2- La création d'un accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire mercredi à Mériadec

La municipalité de Plumergat a décidé de créer un nouvel accueil de loisirs périscolaire mercredi et extrascolaire sur la section Mériadec à partir de septembre 2021.

En effet, avec une population croissante, les bâtiments de l'accueil de loisirs de Plumergat bourg devenaient trop exigus. D'autre part, le constat a été fait que la moitié des enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Plumergat (vacances et mercredi) venaient de la section Mériadec.

Afin de proposer un accueil de qualité aux enfants et aux familles, les élus ont pris la décision de compléter l'offre existante avec la création d'un nouvel accueil de loisirs dans les locaux du périscolaire de la section Mériadec. Ainsi, en complément de l'accueil périscolaire du matin et du soir avant et après l'école, la structure ouvrira le mercredi ainsi que pendant les petites vacances (sauf Noël) et le mis de juillet.

Le lieu retenu permettra de répondre pour les familles de Plumergat à la contrainte de la distance entre Mériadec et Plumergat bourg.

Le mode de fonctionnement ainsi que les tarifs seront les mêmes que ceux appliqués à l'accueil de loisirs de Plumergat bourg.

L'équipe d'animation mettra en place une offre similaire d'activités d'animation à celle réalisée à l'accueil de Plumergat bourg.

D'autre part, le nouvel accueil périscolaire du mercredi intégrera également le dispositif du Plan mercredi.

3- L'ouverture de l'accueil de loisirs extrascolaire de Plumergat bourg aux vacances de Noël

L'accueil de loisirs va ouvrir pour la première fois ses portes aux vacances de Noël 2021.

Effectivement, afin de répondre à une demande de plus en plus importante des familles, les élus ont pris la décision d'ouvrir l'accueil de loisirs de Plumergat bourg la semaine de Noël.

L'ensemble des enfants de Plumergat et de Mériadec bourg seront accueillis sur la structure située rue parc Guenner.

L'accueil permettra d'accueillir 30 enfants sur cette période avec les mêmes modalités que sur les autres périodes de vacances scolaires.

Les animateurs concocteront un programme d'activités aux enfants.

4- La mise en place d'une pause méridienne adaptée à l'école Xavier Grall

Les objectifs

La pause méridienne de l'école Xavier Grall va être adaptée en septembre 2021 dans le but d'offrir un temps de qualité de restauration pour chaque enfant.

En effet, chaque année, nous constatons une augmentation du nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire. Cette augmentation ne permettait plus de faire manger l'ensemble des enfants dans des conditions optimales (bruit, respect du temps de 1h20, nombre de places).

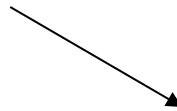
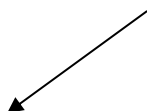
Les élus ont donc pris la décision de mettre en place un deuxième service de restauration scolaire sur le site de Mériadec. A partir de septembre 2021, l'école Xavier Grall aura de nouveaux horaires scolaires avec une pause méridienne d'1h50 (11h30-13h20).

Sur ce temps, les enfants déjeuneront par roulement de classe avec une proposition d'activité d'animation ou un temps récréatif.

Le fonctionnement de la pause méridienne

- (classe de TPS/PS e de MS/GS de 30 à 35 enfants)

- 11h30 : fin de la matinée d'école : Passage aux WC + lavage de mains
- 11h40 : départ de l'école pour la cantine
- 11h45 : arrivée à la cantine : Repas
- 12h30 : départ de la cantine pour l'école
- 12h35 : arrivée à l'école



Pour les plus petits (15 enfants)

- Passage aux WC + lavage de mains
- 12h45 : temps calme dans la salle de sieste
- 13h00 : début de la sieste
(avec 1 atsem)

Pour les plus grands (20 enfants)

- 2 jours de récréation
- 2 jours d'animation
- (1 agent pour aide toilettes de 12h30 à 13h45 puis 1 ATSEM en animation/récréation)

Possibilité de faire le temps calme avec les PS-MS. Puis faire activité d'animation dans la classe 1 jour sur deux et les deux autres jours temps récréatifs dans la cour

- **Pour les grands**

2 Classes (CP et CE1)

- 11h30 : fin de la matinée d'école
- 11h40 : départ pour la cantine
 - Repas
- 12h15 : départ pour l'école
- 12h20 : arrivée à l'école
 - Récréation (cour d'école)
- 12h35 : arrivée à l'école

2 Classes (CE2 et CM)

- 11h30 : fin de la matinée d'école
 - Récréation (cour école)
- 12h00 : départ pour la cantine
 - Repas
- 12h30 : départ pour l'école
- 12h35 : arrivée à l'école

Jusqu'à 13h20

2 jours / semaine Animation dans la classe des élèves ou salle motricité (1 animateur par classe)	2 jours / semaine Récréation dans la cour (1 animateur par classe)
et	
2 jours / semaine Récréation dans la cour (1 animateur par classe)	2 jours / semaine Animation dans la classe des élèves ou salle de motricité (1 animateur par classe)

L'animateur garde la même classe durant toute la période entre chaque période de petites vacances.

A noter, en cas de mauvais temps, les enfants sont emmenés dans leur classe. Le préau peut également être utilisé.

Pour 13h20, les enfants doivent être dans leur classe. Les enfants déjà présents en classe ne ressortent pas dans la cour.

5- La mise en place d'un CME

L'école joue un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté. Une de ses missions est de préparer les enfants à participer le mieux possible à la démocratie, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen en devenir et en les préparant au « vivre ensemble ».

Les élus de Plumergat, soucieux de cette éducation citoyenne et conscients de la nécessité d'une coéducation, souhaitent mettre en place un Conseil Municipal des Enfants courant novembre 2021.

Les objectifs principaux de la création du CME sont :

- Découvrir le rôle de l'Institution « Conseil Municipal » :

Le conseil municipal des adultes est un lieu d'expression de la Démocratie. Faire découvrir aux jeunes Plumergatais son rôle et son fonctionnement au travers d'un conseil qui leur est dédié, permet aux futurs citoyens de mieux en comprendre les règles.

-Donner la parole aux jeunes de la commune :

Le CME est un lieu d'expression et de partage des idées des jeunes élus et de celles des jeunes qu'ils représentent. La parole des jeunes est écoutée, respectée et reconnue comme ayant une véritable place dans la vie communale. Des échanges avec le Conseil municipal adultes, des membres d'associations, des agents communaux... et la réalisation des projets décidés par les jeunes favorisent le dialogue entre les générations et les catégories sociales.

-Apprendre la citoyenneté et la responsabilité :

Le CMJ permet aux jeunes d'exercer pour la première fois leur droit de vote et de se former ainsi à être de futurs adultes électeurs ou élus. Ils découvrent la démocratie (élections, vote, débats) et la responsabilité du citoyen (respect des autres, intérêt général) en mettant en place des actions et en les réalisant ensemble. Ils découvrent aussi le sens de l'engagement.

Le fonctionnement prévu du CME :

Ce dispositif concernera les enfants plumergatais des classes de CM1-CM2 des 4 écoles (Xavier Grall, Arlequin Bleu, St Joseph et ST Gilles) qui éliraient des conseils municipaux d'enfants pour un mandat de 2 ans.

Le Conseil Municipal d'Enfants serait composé de 13 enfants. En tenant compte de la proportion d'enfants Plumergatais des 4 écoles pour la répartition, la composition serait la suivante : 3 enfants de St Gilles, 3 enfants de St Joseph, 3 enfants d'Arlequin Bleu et 4 enfants de l'école Xavier Grall.

Concernant la mise en place du Conseil Municipal d'Enfants, le projet est suivi par Odile ROSNARHO, Mathilde DINARD et Antoine.

Fin septembre 2021, une présentation sera faite aux classes de CM1-CM2 par le biais d'un document explicatif du CME

Du 4 au 22 octobre 2021, les enfants déposeront leur fiche candidat et mèneront leur campagne. L'élection aurait lieu sur une ½ journée la semaine du 15 au 19 novembre 2021, à la mairie et à la mairie annexe.

La classe d'âge des électeurs sera identique à la classe d'âge des candidats, les CM1-CM2.

La mise en place effectif du Conseil Municipal d'Enfants aura lieu la semaine du 22 au 26 novembre 2021.

Deux commissions de travail seront définies en fonction des projets des enfants. Une réunion plénière par trimestre et 1 réunion de travail par commission entre chaque période de vacances scolaires seront organisées.

Concernant les réunions il y aura une alternance entre Plumergat bourg et Mériadec. Si des difficultés de déplacement des enfants élus se font ressentir, un déplacement en minibus pourrait être envisagé.

A la demande et en fonction des sujets, les enfants élus pourraient être amenés à faire une intervention en Conseil municipal ou en Commission enfance jeunesse.

6- Le plan mercredi

✓ Bilan du Plan mercredi de septembre 2018 à juin 2021

La mise en place du Plan mercredi a permis aux enfants sur ces 3 années de découvrir des activités diverses et variées ainsi que des activités nouvelles.

Au programme, les enfants ont pu retrouver des activités culturelles, manuelles, sportives, scientifiques, culinaires, citoyennes...

Au fil des 3 années, la fréquentation de l'accueil de loisirs du mercredi n'a pas cessé de croître passant d'une moyenne de 60 enfants en 2018 à 80 enfants en 2021.

Au vu du fonctionnement satisfaisant de l'accueil de loisirs du mercredi, la municipalité a émis le souhait de poursuivre l'organisation existante sur le PEDT 2021-2024.

✓ **L'organisation générale**

Les objectifs pédagogiques :

L'équipe pédagogique a défini ensemble les objectifs pédagogiques auxquels elle va répondre lors des différents temps d'accueil de loisirs et notamment lors du temps du mercredi. Ces objectifs découlent du projet éducatif local et du projet éducatif territorial.

Ces objectifs sont communs aux différents temps d'accueil de loisirs afin d'offrir un parcours cohérent aux enfants fréquentant ces différents accueils.

Sur le temps du mercredi ces objectifs visent également à répondre à la charte du Plan Mercredi qui est de :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Les objectifs pédagogiques sont :

Les intentions éducatives	Les objectifs généraux
Accompagner le développement de l'enfant	« Un cadre qui fait repère » ASSURER UN CADRE STRUCTURE QUI PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT « L'imaginaire qui fait grandir » INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS OU IL SE CONSTRUIT UN IMAGINAIRE QUI VA LUI PERMETTRE DE CREER DES IDEES ORIGINALES ET INHABITUELLES DANS LE BUT D'ENRICHIR SON APPRENTISSAGE « Le faire soi-même » PERMETTRE A L'ENFANT D'EVOLUER A SON RYTHME ET DE LE LAISSER FAIRE PAR LUI-MEME
Apprentissage de la vie en collectivité	« Le vivre-ensemble » APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE AFIN DE CREER DE LA COHESION AU SEIN DU GROUPE « La participation qui fait projet » FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AFIN QU'IL SOIT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS

Le mode de fonctionnement :

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi de Plumergat Bourg et de la section mériadec accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans.

L'accueil de loisirs de Plumergat Bourg se situe Rue Parc Guenner dans les mêmes locaux que l'accueil périscolaire avant et après l'école du Bourg de Plumergat.

L'accueil de loisirs de la section Mériadec se situe 3 rue Victor Graux dans les mêmes locaux que l'accueil périscolaire avant et après l'école de Xévier Grall.

Les accueils périscolaires du mercredi sont déclarés auprès de la DDCS.

Le mercredi les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les horaires sont les suivants :

- De 7h30 à 9h30 : accueil
- De 11h45 à 12h : accueil et départ
- De 13h30 à 14h : accueil et départ
- De 17h à 18h30 : départ

Les enfants sont répartis selon les tranches d'âges suivantes :

- Le matin : PS-MS-GS/CP-CE1/CE2-CM1-CM2
- L'après-midi : PS-MS/MS-GS/CP-CE1/CE2-CM1-CM2

L'ALSH est déclaré pour accueillir au maximum 40 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans.

La municipalité a mis en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille sur l'ensemble des accueils de loisirs afin de permettre à chaque enfant de pouvoir participer aux activités mises en place.

Les tarifs du mercredi sont les suivants :

QF	de 0€ à 600€	De 601€ à 863€	de 864€ à 1141€	1142€ et plus	Extérieurs ou non transmis
demi-journée	3,85 €	5,85 €	6,50 €	6,83 €	8,90 €
journée	5,00 €	9,00 €	10,00 €	10,50 €	13,65 €
repas	3,02 €	3,02 €	3,35 €	3,52 €	4,60 €
Activités exceptionnelles	3,15 €	3,15 €	3,50 €	3,68 €	4.45 €

Les modalités d'inscription :

La famille devra compléter la fiche de renseignements unique accompagnée de la photocopie du vaccin du DTPolio. Elle devra également inscrire l'enfant en complétant la fiche de réservation annuelle ou mensuelle.

Les réservations ou les annulations peuvent se faire au plus tard le lundi précédent le mercredi avant 12h.

Les moyens de communication :

En ce qui concerne les moyens de communication, les plaquettes d'activités seront affichées dans les deux accueils périscolaires.

Une plaquette de communication, accompagnée d'un descriptif des activités proposées sera remise aux enfants par période (entre chaque période de vacances scolaires).

Le site internet de la commune sera alimenté par la plaquette de communication, les fiches d'inscription, les bilans et comptes rendus des réunions de comité de pilotage, les photos des productions réalisées et des liens pour les productions sonores.

Les enfants auront la possibilité de prendre leurs productions pour les apporter à la maison. De plus, des affichages auront lieu dans le hall de l'accueil de loisirs.

Les activités :

Les activités mises en place seront celles du champ défini lors du travail de concertation. Les activités proposées seront différentes en fonction de la tranche d'âge des enfants et de la période.

Les activités s'articuleront par rapport aux groupes d'âges : PS-MS-GS; CP-CE1 ; CE2-CM1-CM2.

Les activités ne sont pas une finalité mais un moyen pour atteindre un ou plusieurs objectifs de notre projet.

Plusieurs types d'activités seront proposés aux enfants de manière alternative :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...),
- Des activités manuelles, plastiques : L'activité manuelle est l'action d'agir, avec les mains, avec l'aide ou non d'outils, sur des matériaux (bois, papier, carton, terre, plâtre, ficelles, laines...). Il est évident que cette action permet de s'exprimer, en transformant, en assemblant, en combinant, en colorant ou en laissant son empreinte. Elle peut aussi permettre d'exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal. Agir sur la matière met en scène une multitude d'impressions sensorielles. Diversifier les qualités des matières permettra d'aiguiser les sens des enfants, d'affiner leur motricité, leurs perceptions... Une activité ne pourra se dérouler sans cette expérimentation sensorielle qui se fait souvent de façon ludique. L'activité manuelle doit aussi promouvoir la relation avec l'autre. La communication se mettra en place à diverses occasions : le partage d'un même espace et d'un même matériel, la coopération, les conseils, l'entraide, les impressions de chacun... L'enfant s'y socialise, en vivant des expériences collectives et il découvre la nécessité des règles d'échanges. Le PLAISIR de créer est primordial. Le rôle de l'animateur est de donner aux enfants un sentiment de réelle sécurité et de les encourager dans leurs efforts de création.
- Des activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu urbain, découverte d'autres milieux...)
- Des activités d'expression, arts dramatiques, cirque : Lors d'une répétition ou d'une production artistique, nous veillerons à créer un climat de confiance propice à la participation de chacun (ex : interdiction de porter des jugements de valeur sur les personnes ou sur leur réalisation). Il conviendra particulièrement de ne jamais

mettre un joueur sans repère ou sans consigne, et de partir du principe que tout le monde a de l'imagination.

- Des activités physiques et sportives : L'animation d'un jeu requiert de :
- Savoir réguler les relations entre joueurs.
 - Savoir moduler les règles en fonction du déroulement du jeu ou des difficultés rencontrées par les joueurs.
 - Être capable d'enrichir le jeu, de renouveler le PLAISIR de jouer.
 - Connaître suffisamment bien les aspects techniques pour ne pas se laisser déborder par les imprécisions ou les contestations.
- Les jeux dits sportifs, sont pour certains des variantes ludiques d'un sport et pour d'autres, des dérivés de jeux traditionnels. Ils permettent d'acquérir ou de développer des habiletés motrices, la notion d'équipe ou encore le sens du placement par rapport aux partenaires et aux adversaires.

Les activités proposées devront permettre à l'enfant de pouvoir prendre part à celle-ci de manière individuelle ou collective. Elles devront être modulables afin de s'adapter à chacun et que tous les enfants puissent y participer.

D'autre part, il semble important de proposer plusieurs activités aux enfants afin de leur laisser le choix mais également de leur proposer des activités sous forme d'ateliers tournants afin que chacun puisse découvrir l'ensemble des activités proposées.

Des temps dit "libres" seront mis en place au fil de la journée afin de permettre à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite faire.

Les projets du mercredi :

-Projet culture :

Les enfants vont pouvoir assister à différentes représentations culturelles le mercredi sans coût supplémentaire. Une représentation par période c'est-à-dire entre chaque période de vacances scolaires sera proposée à l'une des tranches d'âges.

Ce projet va permettre aux enfants de connaître et fréquenter les différents centres culturels du territoire tels que Athéna à Auray, le Dôme de Saint-Avé, l'Hermine de Sarzeau, Le Vieux Couvent de Muzillac.

Il va également permettre aux enfants de découvrir différents domaines culturels tels que la danse, la musique, le théâtre.

D'autre part, les enfants vont pouvoir lors de la période du festival du cinéma découvrir des courts métrages adaptés à leur tranche d'âge.

-Projet sur l'autonomie et la responsabilisation :

Chez les maternelles nous mettons en place des outils pour développer l'autonomie de l'enfant. Exemple : les enfants ont un porte manteau nominatif où ils cochent le matin s'ils arrivent avec un manteau, un gilet, un sac et/ou un chapeau.

Chez les primaires, nous travaillons sur la notion de l'autonomie vers la responsabilisation. Nous avons donc mis en place des badges de responsabilités. Chaque matin les enfants choisissent ensemble qui seront pour la journée :

- les responsables goûter : pour l'aide à la mise en place et au rangement du goûter
- les responsables repas : pour l'aide au service et au rangement du repas
- les nounous : pour l'aide et l'accompagnement des petits à la sieste
- le responsable jeux extérieurs : pour la mise en service des jeux extérieurs et leur rangement

-Projet sur instaurer la notion de respect :

Les animateurs ont mis en place différents outils et notamment celui de faire une bonne action dans la journée auprès de l'un de ses camarades. A la fin de la journée, chaque enfant prend la parole pour dire s'il a reçu de la part d'un ou de plusieurs camarades une bonne action.

Dans le cadre de ce projet, nous continuons à travailler sur la mise en place d'outils le mercredi et sur les temps périscolaires. L'objectif étant de travailler sur un projet commun avec les différents accueils périscolaires sur cette thématique.

-Projet en lien avec les projets d'école :

Au cours de chaque année scolaire, nous souhaiterions travailler sur un projet commun en lien avec les projets d'école et notre projet pédagogique. Ce projet émanerait de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

✓ **Les moyens matériels (locaux, outils de travail...)**

Les locaux utilisés :

A Plumergat bourg :

- Accueil de loisirs : 2 salles d'activités, la première pour les 3-5 ans, la seconde pour les 6-8 ans.
- Salle polyvalente de Plumergat : 1 salle d'activité pour les 9-12 ans
- Espace multiculturel "les Hermine",
- Les espaces communs avec l'école publique Arlequin Bleu : la salle de sieste, la salle de motricité, une ancienne salle de classe maternelle et la cour de récréation.
- Le terrain multisports et le stade de foot municipal.
- La restauration scolaire de Plumergat

A Mériadec :

- Accueil de loisirs : 3 salles d'activités, la première pour les 3-5 ans, la seconde pour les 6-8 ans, une troisième pour les 9-12 ans
- Une salle de sieste
- Une salle de motricité
- Une cour de récréation
- Une salle de gouter
- La restauration scolaire de Mériadec

Les outils de travail :

Les animateurs pourront utiliser les infrastructures, jeux, jouets et matériels des accueils de loisirs périscolaires. De plus, avant chaque période d'activités, ils auront la possibilité de transmettre une fiche de demande de matériel spécifique pour la réalisation de leurs activités. Le matériel sera acheté dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Les malles d'outils pédagogiques acquises pendant les TAP seront utilisées lors des différents temps d'accueil de loisirs et notamment le mercredi.

D'autre part, une enveloppe budgétaire est allouée pour mettre en place des sorties culturelles, artistiques ainsi que pour accueillir à l'accueil de loisirs des intervenants ayant des compétences spécifiques (sportives, scientifiques...)

Les animateurs disposent également d'un minibus 9 places afin de proposer des sorties de proximité avec un petit groupe d'enfants.

Les animateurs ont une heure par semaine dédiée à la préparation des activités du mercredi.

✓ **Les moyens humains**

Dans le cadre du plan mercredi, les animateurs recrutés sont nos animateurs permanents ainsi qu'une ATSEM. Ils travaillent tous au sein des deux accueils périscolaires avant et/ou après l'école. Ce choix a été fait de manière à ce que les enfants aient des repères le mercredi, qu'ils viennent de l'école publique de Mériadec ou des écoles de Plumergat bourg. De plus, il est plus facile de travailler en cohérence sur les différents temps d'accueil de loisirs avec la même équipe. Cela permet de faire évoluer plus rapidement nos projets et d'y donner du sens.

Dans le cadre de l'accueil du mercredi, les moyens humains suivants sont mis en place :
En fonction des effectifs, des animateurs supplémentaires diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance peuvent être recrutés de manière ponctuelle.

Julie CHOUTEAU Responsable du service enfance jeunesse et coordinatrice du PEDT		
Recrutement en cours Directrice de l'accueil périscolaire de Plumergat Bourg		
Chez les 3-5 ans	Chez les 6-8 ans	Chez les 9-12 ans
-1 animatrice diplômées BAFA -1 ATSEM diplômée CAP Petite enfance	-1 animatrice diplômée BAFA	-1 animatrice diplômée BAFA
Lauriane MOURLHON Directrice de l'accueil périscolaire de la section Mériadec		
Chez les 3-5 ans	Chez les 6-8 ans	Chez les 9-12 ans
-1 animatrice diplômées BAFA -1 animatrice diplômée CAP Petite Enfance	-2 animateurs diplômés BAFA	-1 animatrice diplômée BAFA

7- L'organisation des temps périscolaires avant et après l'école

✓ L'organisation générale

Les objectifs pédagogiques :

L'équipe pédagogique a défini ensemble les objectifs pédagogiques auxquels elle va répondre lors des différents temps d'accueil de loisirs périscolaires. Ces objectifs découlent du projet éducatif local et du projet éducatif territorial. Ces objectifs sont communs aux différents temps d'accueil de loisirs afin d'offrir un parcours cohérent aux enfants fréquentant ces différents accueils.

Les objectifs pédagogiques sont :

Les intentions éducatives	Les objectifs généraux
Accompagner le développement de l'enfant	« Un cadre qui fait repère » ASSURER UN CADRE STRUCTURE QUI PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT « L'imaginaire qui fait grandir » INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS OU IL SE CONSTRUIT UN IMAGINAIRE QUI VA LUI PERMETTRE DE CREER DES IDEES ORIGINALES ET INHABITUELLES DANS LE BUT D'ENRICHIR SON APPRENTISSAGE « Le faire soi-même » PERMETTRE A L'ENFANT D'EVOLUER A SON RYTHME ET DE LE LAISSER FAIRE PAR LUI-MEME
Apprentissage de la vie en collectivité	« Le vivre-ensemble » APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE AFIN DE CREER DE LA COHESION AU SEIN DU GROUPE « La participation qui fait projet » FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AFIN QU'IL SOIT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS

L'équipe pédagogique a décidé chaque année de mettre l'accent sur un des objectifs. Les activités mises en place répondront également aux autres objectifs. A la fin de chaque période (entre deux périodes de vacances scolaires), un temps de réunion sera mis en place afin de faire le point avec l'équipe pédagogique sur le suivi et l'évaluation de ces objectifs.

Le mode de fonctionnement :

Les accueils de loisirs périscolaires accueillent les enfants scolarisés dans les 3 écoles de Plumergat

L'accueil de loisirs périscolaire du bourg de Plumergat se situe rue Parc Guenner et accueille les enfants scolarisés à l'école publique Arlequin Bleu et à l'école privée Saint-Joseph.

L'accueil périscolaire de la section Mériadec se situe rue Victor Graux et accueille les enfants scolarisés dans l'école publique Xavier Grall.

Les accueils de loisirs périscolaires sont déclarés auprès de la DDSCS.

Les horaires sont les suivants :

- 7h à 8h40 Plumergat Bourg et 7h30 à 8h20 Mériadec : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres, d'activités puis accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants,
- 16h30 à 16h40 : les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire dans les écoles,
- 16h40 à 17h15: temps du goûter,
- 17h15 à 19h: temps d'accueil et départ échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités.

Les enfants sont répartis selon les tranches d'âges suivantes :

- A plumergat Bourg : PS-MS-GS/CP-CE1/CE2-CM1-CM2
- A Mériadec : PS-MS-GS/CP-CE1-CE2-CM1-CM2

L'ALSH de Plumergat bourg est déclaré pour accueillir au maximum 40 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans.

L'ALSH de Mériadec est déclaré pour accueillir au maximum 30 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans.

La municipalité a mis en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille sur les accueils périscolaires.

Les tarifs des accueils périscolaires sont les suivants :

QF	de 0€ à 863€ Bénéficiaires Bons CAF	de 864€ à 1141€	1142€ et plus
Arrivée avant 8h00	1.30 €	1.44 €	1.51 €
Arrivée après 8h00	0.50 €	0.55 €	0.58 €
Départ avant 18h30	1.80€	2.00 €	2.10 €
Départ après 18h30	2.60 €	2.88 €	3.02€

Les modalités d'inscription :

La famille devra compléter la fiche de renseignements unique accompagnée de la photocopie du vaccin DTPolio. Elle devra également inscrire l'enfant en complétant la fiche de réservation annuelle ou mensuelle.

Les réservations ou les annulations peuvent se faire au plus tard un jour ouvré avant la présence de l'enfant.

Les activités :

Les activités mises en place sont celles du champ défini lors du travail de concertation.

Les activités proposées seront différentes en fonction de la tranche d'âge des enfants et de la période.

Les activités s'articulent par rapport aux groupes d'âges : PS-MS-GS ; CP-CE1 ; CE2-CM1-CM2 à Plumergat Bourg et PS-MS-GS ; CP-CE1-CE2-CM1-CM2

Les activités ne sont pas une finalité mais un moyen pour atteindre un ou plusieurs objectifs de notre projet.

Tous les matins avant l'école et tous les soirs après l'école, des activités d'animation sont proposés aux enfants par les animateurs.

Ces activités ont une durée d'une demi-heure le matin et d'une heure le soir.

Les animateurs proposent une activité différente chaque jour de la semaine mais ces activités sont les mêmes sur l'ensemble de la période (entre deux périodes de vacances scolaires) pour une évolution, un apprentissage, la réalisation d'une production...

Les animateurs prennent en compte le fait que les enfants arrivent et partent de manière échelonnée pour l'élaboration de leurs séances d'activités.

D'autre part certains enfants ont besoin d'un temps individuel, d'un moment à eux sans être dans le collectif. Nous leur permettons cela jusqu'à leur départ si cela est nécessaire, en leur proposant de jouer à un jeu seul sans être dérangé par les autres.

Le projet :

Suite à l'arrêt des TAP, les équipes d'animateurs de Plumergat et de Mériadec ont soulevé leur inquiétude de ne plus pouvoir travailler ensemble en partenariat comme cela avait lieu avec les TAP.

Il leur a été proposé dans un premier temps de redynamiser les accueils périscolaires du matin et du soir avant et après l'école, lesquels s'étaient essouffés avec la mise en place des TAP.

Dans un second temps, nous leur proposerons de travailler sur l'élaboration d'un projet commun aux deux accueils périscolaires dans le courant de l'année scolaire.

✓ Les moyens matériels (locaux, outils de travail...)

Les locaux utilisés :

A Plumergat bourg :

- Accueil de loisirs : 2 salles d'activités, la première pour les 3-5 ans et la seconde pour les 6-12 ans.

- 2 salles de goûter (salle Belle-Ile et salle de restauration des maternelles)

- Les espaces communs avec l'école publique Arlequin Bleu : la salle de sieste, la salle de motricité, une ancienne salle de classe maternelle et la cour de récréation.

A Mériadec :

- Accueil de loisirs : 1 salle de goûter primaire, 2 salles d'activités au RDC dont l'une sert également de salle de goûter pour les maternelles, 1 salle d'activités à l'étage et 1 bâtiment modulaire pour la motricité des enfants.

Les outils de travail :

Les animateurs pourront utiliser les infrastructures, jeux, jouets et matériels des accueils de loisirs périscolaires. De plus, avant chaque période d'activités, ils auront la possibilité de transmettre une fiche de demande de matériel spécifique pour la réalisation de leurs activités. Le matériel sera acheté dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Les malles d'outils pédagogiques acquises pendant les TAP seront utilisées lors des différents temps d'accueil de loisirs et notamment le mercredi.

Les animateurs disposent d'une réunion par période (entre chaque vacances scolaires) pour faire le point sur les activités mises en place et sur les perspectives à venir.

✓ Les moyens humains

Au sein des accueils périscolaires, les moyens humains suivants sont mis en place :

Julie CHOUTEAU Responsable du service enfance jeunesse et coordinatrice du PEDT	
Lauriane MOURLHON et recrutement en cours Co-directrices de l'accueil périscolaire de Plumergat bourg	Pauline ACACIO Directrice de l'accueil de loisirs périscolaire de la section Mériadec
Ecole Arlequin Bleu Ecole Saint Joseph	Ecole Xavier Grall
1 ATSEM diplômée CAP Petite Enfance 4 animateurs diplômés BAFA	2 ATSEMS 1 animatrice diplômée BAFA 1 animatrice diplômée CAP Petite Enfance

8- L'évaluation

✓ Le comité de pilotage

Afin de faire une évaluation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, le comité de pilotage se réunira une fois par année scolaire.

Si besoins, des groupes de travail ou de suivi sur des thématiques particulières pourront être mis en place.

✓ *Les modalités d'évaluation*

Afin d'évaluer la cohérence du projet ainsi que la pertinence et l'efficacité du projet au regard des objectifs fixés au préalable, les modalités et les critères d'évaluation suivants seront mis en place :

- Evaluation quantitative et qualitative des temps périscolaires et notamment du mercredi sera réalisée lors des comités de pilotage (apport des éléments des écoles, des parents d'élèves, du service enfance jeunesse et des élus),

- Une évaluation sera faite auprès des enfants chaque année,

- Deux rencontres entre la responsable enfance jeunesse (coordinatrice du PEDT) et les directeurs d'écoles ainsi que les enseignants seront mises en place pour :

 - échanger sur le contenu des activités périscolaires dont celles du mercredi afin de voir s'il correspond bien pour les enfants à un apport de connaissances en complémentarité avec les projets d'école et les programmes scolaires,

 - échanger sur le fonctionnement et l'organisation des temps périscolaires dont ceux du mercredi, la mutualisation des locaux...

- Des réunions bilans seront mises en place avec l'équipe d'animateurs, à chaque fin de période d'activités c'est-à-dire entre chaque période de vacances scolaires. Ces bilans permettront de faire le point entre les activités réalisées et les objectifs fixés.

Ces modalités d'évaluation permettront de mesurer le chemin, de faire évoluer ou modifier les objectifs fixés dans un souci de cohérence, et de réadapter ou réajuster les actions proposées. Ainsi, l'évaluation permettra l'amélioration et la continuité du projet.

✓ *Les perspectives*

La mise en place d'un projet commun sur les deux sites d'accueils de loisirs périscolaire de Plumergat bourg et de Mériadec.

La mise en place d'un projet commun qui permettrait de lier les différents acteurs de l'éducation sur le territoire.

La réflexion sur l'aide aux devoirs ou les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pendant les temps périscolaires avant ou après l'école.

La mise en place d'une charte d'utilisation des espaces communs la salle de motricité ou les cours de récréation afin de définir des règles de vies communes.

Annexe

1- La charte qualité Plan

PLAN MERCREDI

charte de qualité

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- ⑤ Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- ⑤ Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- ⑤ La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ■ Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

- ⑤ Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- ⑤ Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- ⑤ Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ▯ Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).

⑤ Développement de la mixité sociale. ▯ Gratuité ou tarification progressive.

⑤ Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires ▯ Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. ▯ Construction de partenariats avec les établissements culturels

(bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

▯ Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.). ▯ Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité ▯ Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

⑤ Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances. ▯ La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

⑤ Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**